



Assemblée générale FCSF  
24, 25, 26 juin 2021

## **Motion proposée par la fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine**

### **Pour une meilleure reconnaissance du pilotage du centre social et culturel**

Les appels à projets se succèdent et sont à chaque fois différents. Ainsi, chaque centre social monte et gère en moyenne 50 dossiers de subventions annuels et autant de bilans. Cette activité représente environ 110 journées de travail administratif par an, soit un demi ETP de direction, qui s'ajoute au fonctionnement de la structure, au management de l'équipe professionnelle et bénévoles, au pilotage et à l'animation du projet social ainsi qu'à la coopération sur le territoire. Les professionnel.le.s s'épuisent. Les conséquences de cette bureaucratisation sur la santé des directions sont révélées dans l'étude conduite par la prévoyance Chorum<sup>1</sup> et analysée dans l'article de la Revue internationale de l'économie sociale<sup>2</sup> : perte de sens (manque de temps pour l'accompagnement des habitant.e.s, mise à mal de l'approche globale des centres sociaux par le cloisonnement des appels à projets), insécurité liée à l'instabilité des financements, turn over, arrêt maladie, burn-out, difficultés de recrutement.

Comment améliorer les conditions d'exercice des missions sur les territoires ?

A l'heure où le plan de lutte contre la pauvreté inscrit dans son plan d'action la consolidation des centres sociaux et le déploiement de 300 centres sociaux supplémentaires sur le territoire national, cette question se pose avec acuité.

La circulaire CNAF de juin 2012 a permis des avancées sur ce point en prolongeant la durée d'agrément à 4 ans. Elle encourage la formalisation de l'engagement des partenaires dans des conventions cadres pluri-partenariales qui à ce jour sont très peu développées. Ainsi, lorsque l'agrément est attribué, les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet ne sont pas assurés en totalité contraignant les directions à recourir assidument aux appels à projet.

Aussi, le travail autour du modèle économique des centres est toujours d'actualité. Nous avons besoin que le fonctionnement du projet social soit sécurisé et que les appels à projets soient mobilisés pour des expérimentations.

Aussi, nous demandons l'évaluation partagée de circulaire 2012 avec la CNAF sur cet enjeu et l'expérimentation de nouveaux cadres de contractualisation pour les centres sociaux sur la base de projets sociaux de territoire qui mobilisent financièrement les acteurs institutionnels sur toute la durée du projet.

---

<sup>1</sup> Les conditions de travail des directeurs et directrices des centres sociaux, EAJE et ADSL, 24 août 2018

<sup>2</sup> Les directrices et les directeurs de centres sociaux face à la bureaucratisation, les conditions de travail dans le monde associatif dépendantes de l'action des pouvoirs publics ? RECMA, Revue internationale de l'économie sociale, Juillet 2020, N°357

Notre réseau est fort d'expérimentations et de propositions sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour construire des propositions ( exemple des pactes de coopération - contractualisation pluriannuelle avec l'ensemble des financeurs du projet social, ...)

Face aux défis de notre temps, les centres sociaux ont besoin de compter sur l'engagement durable des tous les partenaires.

Conseil d'administration  
Fédération des centres sociaux<sup>92</sup>